



## Dossier de surendettement banque de france

Par **cloraja**, le **23/02/2010 à 22:04**

Bonjour,rrnrnJ'ai déposé un dossier de surendettement à la Banque de France, c'est passé en commission fin janvier 2010 - j'ai eu un moratoire de 18 mois pour vendre la maison ou j'habite -rrnrnJe reçois ce matin 23 février un Clerc d'Huissier de Justice qui vient m'apporter une assignation au tribunal (le 23 mars 2010) pour un créancier qui était mentionné sur le dossier de surendettement.rnrnJe vous remercie de me dire ce qu'il me faut faire ? je suis complètement perduernrnencore merci à vous

Par **Patricia**, le **23/02/2010 à 22:48**

Bonsoir,rrnrnQue ce créancier figure dans votre dossier est une chose mais êtes-vous sûre et certaine qu'il a bien accepté ET signé ce plan de redressement établi par le JEX ?rnPeut-être l'a-t-il contesté ? ...rrnrnDans les 2 cas (oui ou non) retournez dès que possible à la BdF où vous avezrndeposé votre dossier pour lui expliquer et demander renseignements.

Par **cloraja**, le **23/02/2010 à 23:05**

Je vous remercie pour votre réponse mais que va-t-il se passer au Tribunal à savoir que je touche l'allocation de solidarité spécifique de 460 euros par mois pour une dette de 2500 euros.rnrnMon habitation va t elle être vendue pour 2500 euros j'ai très peurrrnrnJe ne sais plus quoi fairernrnmerci à vous

Par **Patricia**, le **24/02/2010** à **17:32**

Bonjour,  
Les dossiers de surendettement étant très complexes et les problèmes exposés toujours différents les uns des autres, propres à chacun, impossible de se prononcer catégoriquement après un message de quelques lignes, en vous disant si votre maison sera vendue ou pas le 23 mars...  
La BdF qui connaît bien votre dossier pourrait vous répondre précisément.